

Université PANTHÉON - ASSAS (PARIS II)

Droit - Economie - Sciences Sociales

Session : Mai 2016

Année d'étude : Troisième année de Licence Droit

Discipline : ***Droit fiscal***

(Unité d'Enseignements Complémentaires 2 - code matière 2086)

Titulaire du cours : M. Martin COLLET

Durée de l'épreuve : 1 heure 30 minutes

Document(s) autorisé(s) : AUCUN

Les candidats répondront à chacune des cinq questions suivantes en 15 lignes maximum (en cas de dépassement, un demi-point sera retiré pour chaque ligne excédentaire) :

1/ Le principe du consentement à l'impôt. (2 points)

2/ La protection des espérances légitimes du contribuable. (2 points)

3/ L'abus de droit par « simulation ». (2 points)

4/ L'engagement de la responsabilité de l'administration fiscale. (2 points)

5/ Associations et impôts commerciaux. (2 points)